



Soutenez les ESAT des Amis de Germenoy en nous versant votre Taxe d'Apprentissage. Vous participez ainsi à l'accompagnement et à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap !

Les ESAT des Amis de Germenoy offrent un panel d'activités variées et adaptées au parcours de chacun afin de soutenir les travailleurs dans leur projet professionnel. Nos ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) sont habilités à percevoir le Solde de la Taxe d'Apprentissage.

✓ **Reversez votre taxe d'apprentissage aux ESAT des Amis de Germenoy**

Les entreprises soumises à l'Impôt sur le Revenu (IR) ou à l'Impôt sur les Sociétés (IS) doivent s'acquitter de leur Taxe d'Apprentissage quelle que soit leur taille et leur statut.

✓ **Les montants que vous pouvez attribuer à nos ESAT**

Les modalités de calcul changent en 2023. Désormais, vous pouvez attribuer à nos ESAT le solde de votre taxe d'apprentissage, soit 0,09 % (contre 0,0884% auparavant) de la masse salariale de l'année N-1.

✓ **Modalités de versement de la taxe d'apprentissage**

Depuis 2023, le règlement du Solde de Taxe d'Apprentissage, comme celui de la part principale, se fera auprès des URSSAF. Il n'y aura plus de collecte directe par les organismes habilités à percevoir le Solde de Taxe d'Apprentissage.

Pour verser votre taxe d'apprentissage à l'un de nos ESAT, vous passerez à partir de 2023 sur la plateforme *Soltéa* qui regroupe les organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage en France métropolitaine et en Outre-mer. Pour 2023, cette plateforme sera accessible du 25 mai au 7 septembre 2023. Les entreprises pourront affecter leur solde de taxe d'apprentissage pendant toute cette période.

Le Solde de la Taxe d'Apprentissage collecté par les URSSAF sera ensuite reversé à la Caisse des Dépôts et Consignations. Les entreprises pourront alors désigner l'établissement bénéficiaire de leur Solde de la Taxe d'Apprentissage sur la plateforme d'attribution de la Caisse des Dépôts et Consignations. Celle-ci référencera l'ensemble des établissements habilités à percevoir le Solde de la Taxe d'Apprentissage. Les ESAT des Amis de Germenoy seront référencés sur cette plateforme, ainsi vous pourrez toujours soutenir la formation et l'apprentissage des jeunes et adultes en situation de handicap en nous reversant tout ou partie de votre Solde de la Taxe d'Apprentissage.

✓ **Soutenir la formation et l'apprentissage des travailleurs en situation de handicap**

En versant votre Taxe d'apprentissage à nos ESAT, vous contribuez à l'évolution professionnelle des travailleurs (financement de formations) ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux équipements qui leur sont indispensables. C'est un soutien primordial pour permettre aux personnes accompagnées par les équipes des Amis de Germenoy non seulement de se former mais d'acquérir une meilleure autonomie et développer des apprentissages.

La contribution que vous choisirez d'attribuer à l'un de nos établissements permettra aux travailleurs en situation de handicap d'évoluer dans leur parcours professionnel grâce au financement de projets, de formations, de matériels pédagogiques tels que :

- L'aménagement d'ateliers pour faciliter l'apprentissage
- L'achat de matériel informatique, d'outils en lien avec les métiers proposés
- L'achat d'outils pédagogiques (support de formation...)